

Pass local - carte de transport

Pour les seniors de 65 ans et plus qui sont imposables, la ville de Meaux propose un pass local. Ce titre de transport permet de se déplacer gratuitement à travers la commune et sur et sur les 14 lignes du Pays de Meaux. Elle est valable du 1er janvier au 31 décembre. Les frais de dossier sont de 6 euros.

Conditions à remplir :

- Résider à Meaux
- Avoir 65 ans et plus
- Etre retraité
- Etre imposables

Comment faire sa demande :

La demande se fait au Pôle Seniors : 5, place Lafayette, 1er étage (ascenseur) Les bureaux sont ouverts du Lundi au Vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00. (Fermeture le jeudi après-midi)

IMPORTANT :

Les premières demandes se feront du 1er janvier au 31 Août.
Le renouvellement s'effectuera du 1er janvier au 31 mars.

Pièces à fournir :

- Dernier avis d'imposition sur les revenus
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer, taxe d'habitation, facture de téléphone ou eau)
- Chèque de 6,00 € à l'ordre de : Régie Prestations Personnes Agées MEAUX
- 1 photo récente obligatoirement pour les nouvelles demandes

CONTACT



SERVICES MUNICIPAUX

Pôle Seniors

Place Lafayette
77100 Meaux

Du Lundi au Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. (Fermeture le jeudi après-midi)

[01 60 09 97 45](tel:0160099745)

[01 60 09 90 25](tel:0160099025)

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

